S.-C. à Montréal) et de Valleyfield, la solennité du Sacré-Cœur de Jésus n'aura lieu que le 10 juillet; — et le 17 juillet dans les paroisses suivantes des diocèses de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke; (excepté la par. du S.-C. à Stanstead Plain) mais la procession et la consécration au sacré Cœur de Jésus auront lieu partout le 19 juin.

19 Juin

Diocèse de Montréal. — Fête du titulaire de Sainte-Julienne ; solennité de ceux de Sainte-Emmélie, de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Norbert, de Sainte-Marguerite, de Saint-Antoine, de Saint-Basile et du Sacré-Cœur-de-Jésus.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Solennité des titulaires de Sainte-Angèle, de Saint-Robert, de Saint-Barnabé et de Saint-Antoine.

Diocèse de Sherbrooke. — Solennité des titulaires de Saint-Claude, de Saint-Antoine (Lennoxville) et du Sacré-Cœur-de-Jésus.

p

de

d'

jai

pa

no

né

me

dè

exp tion

par

con

nati

amo

du (

pou

logu

on

eure

tion

Ce

gran

1.

Diocèse de Valleyfield. — Solennité des titulaires de Sainte-Clotilde, de Saint-Médard, de Saint-Régis, et, par anticipation, de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Magdeleine (Rigaud).

J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 5 juin — Fête de la Sainte-Trinité, 2e classe. — Aux vêpres (2es), mémoire de saint Norbert (du 6) — ant Sacerdos. v. Justus, et du 1er dim. après la Pentecôte (ant. Nolite, v. Dirigal).

Désormais on remplace le chant du Regina cæli par celui du Salve, Regina.

Apostolat de la Prière

OU

LIGUE DU SACRE-CŒUR

Intention générale du mois de juin 1898, approuvée et bénie par notre Saint-Père le Pape:

La dévotion au Très Saint-Sacrement

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT CE MOIS

IVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que nous aimions de plus en plus le Cœur de Jésus vivant, priant et s'immolant dans la Sainte Eucharistie. Ainsi soit-il.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE : Propager le culte de la Sainte Eucharistie.